



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/181

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Erald GAST donne procuration à Chantal BLAZY.

Madame Joëlle DANEY donne procuration à Cécile PEREIRA.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Jackie ROY.

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Franck FAREZ.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECH.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Sylvia GUERRERO.

Était absente : Madame Isabelle GRAUPERA.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie EYCHENNE.

Date de convocation : 15 décembre 2021.

Objet : Commissions municipales – Modification membres de la commission Social, Santé, Associations Caritatives.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commissions ont été mises en place suivant la délibération 2020/068 du 30 mai 2020.

Suite à la démission de Monsieur Yves PAUBERT en date du 1^{er} décembre 2021, conseiller délégué municipal, et membre de la commission suivante :

-Social, Santé, Associations caritatives.

Il convient de procéder à son remplacement et rappelle le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions municipales.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Monsieur le Maire propose le vote à main levée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Le nombre de membres siégeant dans chacune de ces commissions est fixé à huit. Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le Maire.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Monsieur Yves PAUBERT démissionnaire, de la commission **SOCIAL – SANTÉ – ASSOCIATIONS CARITATIVES**, : Madame Marie PHILLIPPON.

Les autres membres soit, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pierrette FORGET BARBERA et Madame Sylvia GUERRERO, restant inchangés.

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est effectué à main levée, après avoir recueilli l'avis favorable des 22 conseillers municipaux présents :

Nombre de votants : 28

Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Madame Marie PHILLIPPON obtient 28 voix au 1^{er} tour de scrutin et est donc élue.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire

Marc SANCHEZ

